Université

de Strasbourg

Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement des enseignants du premier et second degré,

La Présidente de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE:

<u>Article 1 :</u> Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5043**, en Education physique et sportive, de la Faculté des sciences du sport est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du premier et second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline
М.	ANTOINE	Eddy	AGREGE	Н1900
М.	BRAUN	Olivier	AGREGE	H1900
М.	BUCHLER	Jean	PROF. EPS	H1900
Mme	CORNUS	Sabine	MCF	74
м.	DEMEER	Dorian	AGREGE	H1900
М.	DUCROCQ	Guillaume	MCF	74
Mme	JULLY LOTZ	Pascale	AGREGE	H1900
Mme	PRIESTER	Stéphanie	AGREGE	H1900
Mme	RATZEL	Johanna	PROF. EPS	H1900

Article 3: Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 20/10/2025

La Présidente de l'Université de Strasbourg

Frédérique BERROD